

Un service "RELATIONS EXTERIEURES ET INDUSTRIELLES" à votre écoute

Notre service dédié aux Relations Extérieures et Industrielles apporte une aide au niveau de la recherche de contrat :

- Définition du projet professionnel,
- Aide à la rédaction des CV et des lettres de motivation,
- Préparation des entretiens d'embauche,
- Aide dans la recherche des entreprises selon les souhaits exprimés,
- Réponse à toute question d'ordre juridique ou financier relative au contrat d'apprentissage.

VOS CONTACTS au sein du service

Mme Héléne MARTIN

Tél. : 03.27.51.15.51
Port. : 06.71.52.59.59

ensiame-re@univ-valenciennes.fr

M. Dominique JUSTIN

Tél. : 03.27.51.15.37
Port. : 06.79.45.33.71

ensiame-re@univ-valenciennes.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ENSIAME

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique ou organisationnel

ENSIAME – Département FIP
Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Le Mont Houy
59313 VALENCIENNES Cedex 9
Tél. : 03.27.51.15.48

www.univ-valenciennes.fr/ensiame/

ensiame-fip@univ-valenciennes.fr

ENSIAME

École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en
Informatique, Automatique, Mécanique, Énergétique et Électronique



Formation d'Ingénieurs par la voie de l'apprentissage* en Génie Industriel (GI) et

Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)

OBTENIR UN DIPLOME
D'INGENIEUR RECONNU
DEBOUCHANT RAPIDEMENT
SUR UN EMPLOI

ACQUERIR UNE EXPERIENCE
A L'INTERNATIONAL

APPRENDRE UN METIER
SUR LE TERRAIN

ETRE REMUNERE EN
TANT QUE SALARIE

ASSOCIER THEORIE
ET PRATIQUE

ACQUERIR UNE EXPERIENCE
INDUSTRIELLE VALORISABLE

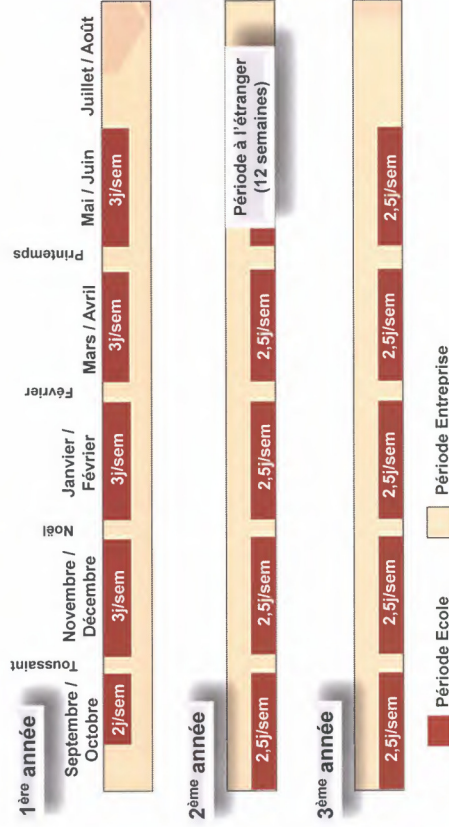
DISPOSER D'UN SUIVI
PERSONNALISE

* L'apprentissage est une formation en alternance délivrée dans le cadre d'un contrat de travail : une formation théorique dispensée en centre de formation, une formation pratique dispensée en entreprise.

Les points forts de l'apprentissage à l'ENSIAME

L'ENSIAME a opté pour **une alternance courte** (rythme semi-hebdomadaire). Le temps de formation est partagé entre périodes en entreprise et périodes à l'école. L'alternance courte permet de ne pas être déconnecté de l'entreprise ou de l'école sur de longues périodes et permet de suivre des projets en entreprise sur le long terme.

L'élève-ingénieur suit 600 heures d'enseignements à l'ENSIAME par an en moyenne. **L'apprenti(e) passe environ 60% de son temps de formation en entreprise.**



Une ouverture à l'international via une période à l'étranger de 12 semaines minimum en fin de deuxième année. Cette période obligatoire à l'étranger a lieu en entreprise et peut être proposée par l'entreprise d'accueil de l'apprenti(e). Ce dernier bénéficie également du soutien de l'école dans sa recherche d'entreprise à l'étranger.

L'apprenti(e) effectuant une période à l'étranger peut faire une demande de bourse MERMOZ ou ERASMUS. Le pôle « Relations internationales » lui fournira toutes les informations nécessaires.

Un double tutorat garantit un suivi personnalisé : L'apprenti(e) est suivi(e) tout au long de son cursus par un maître d'apprentissage en entreprise et un tuteur enseignant.

Le maître d'apprentissage veille à ce que l'apprenti(e) assure progressivement des responsabilités de niveau ingénieur. Le tuteur enseignant visite régulièrement l'apprenti(e) en entreprise et l'aide à identifier ses points forts et ses axes de progrès.

Une pédagogie innovante : L'enseignement dispensé à l'ENSIAME articule théorie et pratique, travail individuel et travail en équipe. De nombreux enseignements font appel à de nouvelles pratiques pédagogiques telles que l'apprentissage par problème, l'utilisation de Moocs ou de Serious games...

Des équipements de pointe : L'ENSIAME investit chaque année dans des équipements à la pointe de la technologie : cellules robotisées, démonstrateurs représentatifs de l'entreprise du futur, plateformes de réalité virtuelle et augmentée, Fablabs, Centre d'Expérimentation pour Bâtiments Durables, smart grids, véhicule autonome...

Des statistiques d'insertion excellentes : plus de 85% d'insertion en moins de 3 mois.

Rémunération de l'apprenti(e)

La rémunération évolue en fonction de l'âge de l'apprenti(e) et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet du contrat. Les accords de branche sont généralement plus favorables (bâtiment, métallurgie...).

Année d'exécution du contrat	Avant 18 ans			De 18 à 20 ans			21 ans et plus (*)			
	% du SMIC	Montant (**)	% du SMIC	Montant (**)	% du SMIC	Montant (**)	% du SMIC	Montant (**)	% du SMIC	Montant (**)
1ère année	25 %	370,07 €	41 %	606,91 €	53 %	784,54 €				
2ème année	37 %	547,70 €	49 %	725,33 €	61 %	902,96 €				
3ème année	53 %	784,54 €	65 %	962,17 €	78 %	1 154,61 €				

* Pour les jeunes de 21 ans et plus, % du salaire minimum conventionnel quand il est plus favorable

** Montant basé sur le SMIC du 1er janvier 2017 (1 480,27 €) pour une durée légale de travail de 151,67 heures

Remarque : Majoration de 20 points des pourcentages si l'apprenti(e) est dans le secteur public.

Depuis la réforme sur l'apprentissage :

- le salaire versé à l'apprenti(e) n'est plus soumis aux impôts sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.
- L'apprenti(e) peut bénéficier d'allocation d'aide au logement.
- L'apprenti(e) bénéficie de la gratuité totale des frais de scolarité.

Aides accordées à l'apprenti(e) par la Région "Hauts-de-France"

Transport et Restauration

Le forfait Restauration : Il existe un forfait restauration qui s'élève à 2,00 € par jour de formation.

Le forfait Transport-Hébergement : Le Conseil Régional verse à chaque apprenti(e) une aide forfaitaire annuelle pour le transport et l'hébergement, qui est calculée selon quatre tranches kilométriques en fonction de la distance lieu de résidence - lieu de formation :

- moins de 10 km : 0 €,
- entre 10 km et 40 km : 100 €,
- entre 41 km et 100km : 150 €,
- plus de 100 km : 200 €.

Aide pour les équipements pour les primo-entrants

Cette aide, d'un montant de 200€ sous forme de carte génération, est distribuée par le Conseil Régional à l'apprenti(e) primo entrant.

Pour plus d'informations sur l'apprentissage

Plus d'informations sur l'apprentissage sont disponibles sur les sites suivants :

www.alternance.emploi.gouv.fr

www.formasup-npc.org

www.npdc-apprentissage.com